



Procès-verbal de l'Assemblée générale de TRIAL du 23 mai 2018

à Genève, Maison des Associations

La 17^{ème} Assemblée générale ordinaire de TRIAL International (TRIAL) est ouverte à 18h30 par Daniel Bolomey, Président de l'Association.

I. Ouverture de l'Assemblée générale

Daniel Bolomey ouvre l'Assemblée générale en félicitant et remerciant l'ensemble de l'équipe pour l'exceptionnel travail réalisé durant l'année écoulée. Il procède à la lecture de la liste des membres excusés.

L'Assemblée générale adopte l'ordre du jour et approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2017.

II. Rapport d'activité 2017 & Plan d'action 2018

Philip Grant, Directeur de l'Association, présente le rapport d'activité 2017, lequel sera disponible en ligne à compter du 28 mai 2018¹.

L'année 2017 a été remarquable en ceci que le nombre de bénéficiaire a doublé par rapport à l'année précédente. Ainsi, plus de 800 victimes ont été soutenues dans différents programmes et presque 300 professionnels ont été formés. Le *staff* compte désormais 38 personnes et 7 stagiaires.

Département droit pénal et enquêtes (DDPE)

- Si les procédures initiées par TRIAL n'ont abouti à aucune condamnation en 2017, onze nouvelles plaintes pénales ont été déposées et huit missions d'enquêtes et de documentation ont été menées sur le terrain.
- L'affaire Ousman Sonko, ancien ministre de l'intérieur de Gambie, a fait de TRIAL l'un des principaux acteurs dans le processus de justice transitionnelle dans ce pays. Son arrestation par

¹ <https://trialinternational.org/2017/fr>

les autorités suisses a été suivie par des missions dans divers pays (Gambie, Ghana, Sénégal, USA, Canada, Italie, Allemagne, ...) et le dépôt de huit plaintes pénales supplémentaires.

- Une procédure pénale dirigée contre Rifaat Al-Assad suite à une dénonciation par TRIAL en 2013 a dû être rendue publique par l'une des victimes afin d'éviter un classement par le Ministère public de la Confédération. Une plainte pour déni de justice a été formée et l'enquête se poursuit depuis à un rythme peu soutenu.

Un reportage de la RTS relatif à cette affaire est projeté.

- TRIAL est également intervenue pour l'extradition par les autorités françaises d'un Bosno-Serbe soupçonné d'avoir assassiné 70 personnes par le feu en 1992 ainsi que pour l'extradition d'une femme soldate bosnienne réfugiée à Neuchâtel et actuellement en procès pour assassinat d'un enfant durant le conflit. Un dossier pour pillage dans la région des Grands-Lacs est toujours pendant, tandis qu'un autre dossier de pillage en Afrique de l'Ouest est à l'étude en interne.
- TRIAL a publié en 2017 son 3^{ème} rapport annuel sur la compétence universelle, lequel s'avère être un document précieux pour les praticiens et démontre l'expertise de TRIAL dans ce domaine.
- La Gambie sera au centre des activités du DDPE en 2018, notamment avec une campagne mondiale coordonnée avec HRW visant à traduire l'ex-président Yahya Jammeh en justice.

Bosnie-Herzégovine

- Le travail de plaidoyer mené auprès des autorités locales est une particularité du programme en Bosnie-Herzégovine et connaît un succès important. TRIAL, seule association en BIH à travailler sur cette thématique, a fait le choix de mettre un fort accent sur les affaires concernant les violences sexuelles. Sept affaires sont actuellement en cours devant les instances nationales.
- Ce projet de TRIAL souffre malheureusement depuis quelques années du désintérêt des bailleurs pour la région balkanique. En 2018, des réflexions seront ainsi menées sur une transformation de cette entité en une structure locale indépendante dotée d'un mandat plus large et avec laquelle TRIAL travaillera en partenariat.

Népal

- Durant 2017, une cinquantaine de victimes ont été soutenues et une soixantaine de professionnels ont été formés au Népal. De nouveaux dossiers ont été portés devant les instances nationales et internationales. En particulier, la Cour suprême s'apprête à être saisie d'une requête tendant à déterminer si les observations faites au gouvernement népalais par les organes onusiens sont directement applicables. Par ailleurs, un policier a été condamné à indemniser directement une victime mineure soutenue par TRIAL, ce qui marque la première affaire où l'auteur de l'infraction a dû effectivement verser une réparation monétaire à sa victime.
- Lucie Canal, Conseillère juridique, présente sa récente mission sur place qui a permis de prendre contact avec une quinzaine de victimes de violence sexuelle dans le Terai en vue d'identifier de potentiels dossiers. Plusieurs victimes ont accepté de se confier à TRIAL sur ce sujet pourtant culturellement très tabou.

- L'ouverture du *Human Rights and Justice Center* à Katmandu en avril 2017 marque le début d'une procédure de retrait du pays. L'année à venir sera ainsi consacrée à l'autonomisation de ce centre en vue de sa pérennisation.

Burundi

- Depuis 2015, le Burundi traverse une crise permanente avec le recours régulier par les autorités à la disparition forcée, la torture et d'autres attaques directes contre les défenseurs des droits humains. Suite à une expulsion du pays prononcée en 2016 contre la responsable du programme, le projet est dorénavant mené depuis les pays limitrophes ou par vidéoconférence. Malgré ce contexte, 31 victimes ont été soutenues durant l'année écoulée, avec le dépôt de six nouvelles affaires au niveau international et la formation d'environ 40 professionnels du droit.
- Pamela Capizzi, Conseillère juridique, décrit une mission de documentation au Rwanda en novembre 2017 visant à identifier des cas de violences sexuelles commis dans le contexte de la crise actuelle qui pourraient être portés devant les Rapporteurs spéciaux ou d'autres mécanismes internationaux.

République démocratique du Congo (RDC)

- De nombreuses affaires pénales nationales ont abouti à la condamnation de quelques dizaines d'officiels pour crimes de masse (Sud-Kivu) et crimes contre l'humanité (Kavumu). Ces condamnations ont eu une très forte résonance sur le plan tant national et qu'international. TRIAL joue un rôle de soutien, de coordination et de documentation dans ces procédures.

Le reportage RTS sur le dossier Kavumu est diffusé.

- Daniel Perissi, Conseiller juridique, décrit un nouveau programme établi en 2017 en partenariat avec *eyeWitness to Atrocities* permettant l'usage de *smartphones* pour prélever des documents médias certifiés pouvant être utilisés en justice. La production de photos et vidéos de fosses communes ainsi prélevés a déjà permis de faire repartir l'instruction d'un dossier bloqué depuis longtemps et devrait aboutir à la prochaine mise en accusation d'un chef d'un groupe armé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Autres pays

- De nombreux autres projets de moindre envergure continuent à être menés dans divers pays (p. ex. : Tunisie, Mexique, Russie). L'année 2017 a ainsi été marquée par l'arrêt de la Grande chambre dans le dossier Naït-Liman contre la Suisse. Si la Cour refuse de reconnaître une violation de l'article 6 CEDH, elle a identifié une évolution dans le droit d'accès la justice qui nécessitera encore du temps avant de se matérialiser.

Une capsule vidéo sur l'affaire Naït-Liman est projetée.

Violences sexuelles

- Ainsi qu'il a été vu, la problématique des violences sexuelles est dorénavant traitée de manière transversale par tous les projets. TRIAL organise en outre un événement les 18 et 19 juin prochains visant tant à faire le point sur les outils déjà disponibles qu'à en développer de nouveaux (documentation, enquête, sécurité, formation, stratégie judiciaire).
- Daniel Bolomey présente les grandes lignes de l'évènement qui vise non seulement à marquer les 15 ans de TRIAL mais encore à renforcer les compétences dans le domaine des violences sexuelles. Le premier jour sera ainsi consacré à une table ronde publique au Palais de l'Athénée suivi d'une soirée privée. Le deuxième jour se tiendra une rencontre entre 30 à 40 experts pour discuter des outils juridiques et technologiques à développer.

Relations extérieures

- Avec une croissance constante de ces deux pôles d'activités, les équipes *Fundraising* et *Communication* ont joué un rôle important tout au long de l'année. En particulier, la visibilité a connu un important développement qualitatif avec l'utilisation croissante de courts-métrage, dont un est projeté.

A l'unanimité, l'Assemblée générale donne décharge au Comité et à la Direction pour l'ensemble des activités menées durant l'exercice 2017.

III. Election des membres du Comité

Sandrine Giroud, membre sortante, est très chaleureusement remerciée pour l'impressionnant travail accompli durant les quatorze dernières années.

Jean-René Oettli et Laurent Sauveur sont soumis à réélection. Thomas Unger et Briony Jones sont candidats au Comité.

L'Assemblée générale (ré)élit en bloc et à l'unanimité les quatre membres au Comité.

IV. Finances

Comptes 2017

Jean-Jacques Martin, Trésorier, présente les comptes 2017. L'exercice s'inscrit dans la continuation d'une gestion prudente d'une croissance constante. Le résultat final démontre une gestion remarquable de cette croissance sans pourtant faire déborder les charges. D'année en année, les cotisations sont moins constantes que les donations.

Faute d'actifs non affectés, les charges, principalement salariales, sont presque systématiquement liées à des projets. Dans ces conditions, il est très difficile de constituer des réserves ainsi qu'une provision sociale visant à assumer trois mois de charges salariales dans l'hypothèse d'une liquidation.

La fortune au 31 décembre est toute relative car elle est majoritairement constituée d'acomptes versés par les bailleurs en 2017 et déjà affectés au budget 2018. Même si cette année fait figure d'exception, la gestion des liquidités reste une préoccupation constante en début d'année. Les démarches entreprises auprès des banques n'ont pas abouti faute d'actifs suffisants pour garantir les lignes de crédit.

Le réviseur des comptes recommande leur approbation.

L'Assemblée générale approuve les comptes de 2017 à l'unanimité.

Budget 2018

Philip Grant explique que le budget comporte une augmentation de 12.8% des recettes pour atteindre env. CHF 2.8mio, soit env. CHF 315k de plus que l'année précédente. Au 1^{er} janvier, environ les deux tiers de ce budget étaient déjà sécurisés. TRIAL bénéficie donc d'une bonne visibilité sur le financement de l'année 2018 et un manque de liquidités n'est pas à craindre. Les principaux bailleurs demeurent la Suisse, le Royaume-Uni et la Belgique ainsi que de nombreuses fondations.

Sur question, il est précisé que la Confédération ne finance pas les procédures pénales menées en Suisse. TRIAL apprécie la grande indépendance dont elle bénéficie vis-à-vis de tous ses bailleurs. La Suisse, consciente que le respect de l'état de droit implique qu'il appartient aux tribunaux de trancher certaines questions, n'a jamais lié son financement au renoncement ou au dépôt d'une quelconque procédure pénale. Ceci a d'ailleurs été confirmé lors de discussions bilatérales avec le DFAE en marge de l'affaire dirigée contre Khaled Nezzar.

Sur question, Daniel Perissi indique que la sécurité du staff comporte plusieurs volets qui n'apparaissent pas forcément au budget de l'Association, notamment un partenariat avec des organisations spécialisées, la mise à disposition par des bailleurs d'une enveloppe d'urgence non budgétée ainsi qu'une assurance spécifique.

V. Cotisations

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le maintien des cotisations.

VI. Réviseur de comptes

Il s'agit de la cinquième et donc dernière année où Cofida SA, la fiduciaire externe chargée de la révision des comptes, est éligible.

L'Assemblée générale reconduit à l'unanimité le mandat du réviseur des comptes.

Rédigé par Jean-René Oettli, Secrétaire, le 11 juin 2018. Relu et approuvé par Daniel Bolomey, Président, le 13 juin 2018.